

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de K. ADINE, Conseiller communal, relative au salage des voiries.

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

En cette période hivernale, les alertes météo ont été communiquées suffisamment à temps via différents canaux (JT, journaux, ...) et annonçaient des pluies verglaçantes et la neige.

Le membre du Collège chargé des voiries et les services habilités auraient dû suivre et réagir avec la plus grande attention les éléments fournis par les prévisionnistes afin de réagir proactivement et rapidement.

Plusieurs artères communales, n'ont pas été traitées, la circulation a été chaotique et non sans dangers, à cause du salage tardif du bitume.

Questions :

Pourriez-vous expliquer les raisons du retard de salage des voiries ?

A-t-on tiré des enseignements pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise en cas de nouvelles chutes de neige ?

Les difficultés budgétaires que connaît notre Commune et la crainte d'une note salée ont-elles influencé la décision de salage tardif ?

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst:

La semaine dernière notre pays a connu une chute de neige qui a duré plusieurs jours. J'ai été surprise de voir que de nombreuses rues communales sont restées couvertes de neige, sans jamais avoir été déneigées en plusieurs jours. J'ai aussi reçu plusieurs témoignages qui allaient dans ce sens, et provenant de plusieurs quartiers. Avec les températures négatives et la quantité de neige, le passage des voitures n'a pas suffi à rendre les routes plus praticables. Cette situation a empêché de nombreux habitants de circuler correctement et a créé beaucoup d'insécurité routière. Je pense particulièrement aux personnes âgées.

Je voudrais savoir comment le délestage communal a-t-il été organisé? Comment définissez-vous le passage des rues? Pourquoi autant de voiries n'ont pas pu être une seule fois déneigées?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord:

Le service « Entretien » a bien anticipé les périodes hivernales de la semaine dernière. Alors que la neige est tombée abondamment le mercredi soir, l'épandage dans les rues a débuté dès le lundi soir, en préventif, le service est d'abord passé dans les rues moins fréquentées et aux abords des écoles.

Malheureusement, ce travail doit être recommencé chaque fois qu'il gèle, et la semaine dernière il a gelé chaque nuit. Ce travail a donc été recommencé tous les jours. Nous avons deux véhicules pour épandre le sel, et les deux sont fonctionnels. La semaine dernière ils ont tourné le lundi 15/01/24 de 17h30 à 23h00, le mardi 16/01/24 de 05h00 à 20h30, le mercredi 17/01/24 de 05h00 à 23h00, le jeudi 18/01/24 de 05h00 à 23h00, le vendredi 19/01/24 de 05h00 à 21h00 et le samedi 20/01/24 de 05h00 à 15h00.

Les rues sont classées par ordre d'importance, avec comme critère essentiel la fréquentation. Autrement dit, les rues très fréquentées sont salées en premier. Le sel agit bien plus quand il est mélangé lors de passage de véhicules.

Lorsque les service d'urgence constatent un gros problème mettant en péril la sécurité des usagers, ils contactent la garde pour une intervention d'urgence. Ici, il n'y a eu aucun appel à ce sujet.

Les trottoirs sont de la responsabilité des habitants donc il me semble utile de rappeler ici à chacun, qu'il doit faire en sorte que son trottoir soit dégagé, et ne comporte aucun risque de chute. Il est conseillé de dégager la neige dès que possible, pour éviter la formation de glace.

En plus des épandages mécaniques, le service a aussi donné des missions en lien avec la neige et le verglas aux équipes de terrain :

Toutes les équipes secteurs (jardiniers et balayeurs) sont intervenues à partir du mardi 16/01/24 à 07h30 aux endroits suivants, et par ordre de priorité, et ce, jusqu'au vendredi 19/01/24 : accès aux écoles, bâtiments communaux, escaliers des parcs, trottoirs bordants les parcs

Le Collège remercie encore le personnel communal qui a réalisé tout cela parfois très tôt pendant la nuit et parfois jusqu'à très tard le soir.

F. BEN HADDOU a constaté la couche de verglas est restée identique à Cureghem depuis la première journée de gel. Selon elle, il n'y a pas eu de changement comme le prétend Monsieur l'Echevin NEUZY. Elle ne comprend pas comment se fait-il que la situation est restée identique dans les rues et sur les piétonniers. Peut-être est-ce dû à une différence de qualité de sel. Les services sont-ils réellement passés dans ces rues-là ? Elle propose d'envoyer des photos pour appuyer ses dires. Le piétonnier était impraticable, que ce soit pour les enfants, les adultes et les personnes âgées. Elle avoue avoir aussi eu des difficultés à traverser les rues. Elle s'attend à obtenir comme réponse que ce n'était pas du ressort de la Commune.

Monsieur l'Echevin NEUZY confirme que les grandes places comme la place de la Résistance, la place Jorez ou encore la place du Conseil, sont effectivement sous la responsabilité de la commune. Dans ce cas, ce sont des balayeurs qui épandent manuellement le sel. Il rappelle toutefois que le sel agit mieux lorsqu'il est mélangé à la neige par l'effet du passage des véhicules ou des piétons. Si peu de piétons empruntent les voiries cela ne suffira pas à faire fondre les dix centimètres qui sont tombés. Par exemple, pour la place du Conseil et les autres grandes places, les agents ont tracé un cheminement pour les encourager à marcher sur cet espace déneigé et évitent ainsi de marcher dans la neige. Il admet que cela a été difficile car de nombreux endroits devaient être déneigés en peu de temps. Il annonce que la Commune acquerra dans les prochains mois des machines permettant de chasser la neige, principalement sur les grandes places, en espérant qu'elles ne seront pas beaucoup utilisées.